

Le référent handicap : son rôle et ses missions

Contexte

Les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux doivent atteindre le taux d'emploi légal d'au moins 6% de travailleurs handicapés et mettre en place des plans d'actions afin de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En parallèle, ils rencontrent de plus en plus de difficultés à accompagner les personnels en restriction d'aptitude ou en inaptitude par un aménagement des conditions de travail et/ou un reclassement. Ces deux dimensions se rejoignent dans la « politique handicap » ou « politique de maintien dans l'emploi » de l'établissement ; il revient au référent handicap de l'animer.

Objectifs

- Connaître les enjeux et le contexte réglementaire du handicap, de l'invalidité et des situations de restriction d'aptitude ou d'inaptitude
- Mettre en place la politique du handicap de son établissement et contribuer à son animation
- Accompagner les personnels en situation de handicap ou confrontés à une problématique d'inaptitude physique

Renseignements complémentaires

3 jours (2+1)

Public

Personnels en charge de l'animation de la politique handicap de l'établissement et de l'accompagnement des personnels en situation de handicap ou d'inaptitude physique

**Exercice
2026**

**Code de formation
13AFR**

**Nature
AFR**

**Organisé par
FORMAVENIR PERFORMANCES**

**Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**

Date et lieu**GROUPÉ 1****n/c**

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de votre intérêt pour cette formation avant le 01.02.2026, afin de nous permettre d'organiser au mieux une session